

Contrat opérationnel de Mobilité

PROVENCE VERDON | PROVENCE VERTE
CŒUR DU VAR | VALLÉE DU GAPEAU
SUD SAINTE-BAUME
TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE
MÉDITERRANÉE PORTE DES MAURES



Le Contrat Opérationnel de Mobilité du bassin K concrétise une ambition partagée :
construire une mobilité du quotidien plus simple, plus durable et plus solidaire.
Fruit d'une coopération étroite entre la Région et les acteurs de la mobilité du territoire,
il trace une feuille de route commune pour des déplacements plus efficaces,
connectés et respectueux de l'environnement.

Les signataires :



Les enjeux et la stratégie de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en matière de mobilités

Un cadre national pour la mobilité

La **Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)**, promulguée le 24 décembre 2019, modernise la politique des mobilités en France. Elle encourage une mobilité plus durable, partagée et connectée, et confie à la Région le rôle de cheffe de file pour coordonner l'action commune de tous les acteurs locaux : collectivités, intercommunalités et opérateurs.

Répondre aux défis de la transition écologique

Adopté en 2019, le **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)** fixe des objectifs ambitieux :

- réduire de 75 % les émissions de gaz à effet de serre,
- réduire de 50 % la consommation d'énergie primaire d'ici 2050.

Pour y parvenir, la Région agit autour de 4 orientations stratégiques regroupées sous l'acronyme **ACoRS** :

- **A – Adaptation** aux défis écologiques
- **Co – Conversion** vers des véhicules plus propres
- **R – Report modal** vers les modes collectifs ou actifs
- **S – Sobriété** dans la consommation énergétique et les aménagements

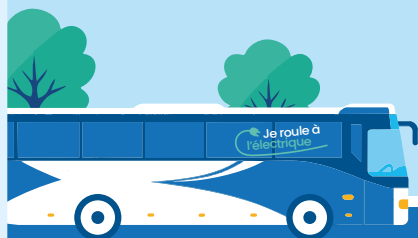
Le Contrat Opérationnel de Mobilité (COM)

Une démarche collective et concertée

Le COM est un outil stratégique et opérationnel élaboré conjointement par la Région, SNCF Gares et Connexions et les collectivités. Il fixe une vision partagée des priorités et coordonne les actions pour améliorer les mobilités dans chaque bassin.

La co-construction du COM s'est déroulée sur environ 18 mois et s'est appuyée sur 3 instances complémentaires :

- **les Comités de Bassin (COBASS)** qui ont validé les orientations et les propositions stratégiques ;
- **les Comités Techniques de Bassin (COTECHBASS)** qui ont réuni les techniciens des intercommunalités et partenaires pour affiner les propositions ;
- **les ateliers de travail** qui ont permis de faire émerger des actions concrètes et adaptées. Ils étaient largement ouverts à d'autres acteurs de la mobilité non signataires.



Un contrat vivant et évolutif

Le COM engage ses signataires autour d'objectifs communs et d'actions coordonnées. Il repose sur 3 principes :

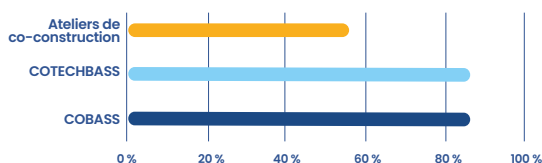
- équité entre les territoires,
- efficacité dans la mise en œuvre des actions,
- subsidiarité, c'est-à-dire une gestion au plus près des réalités locales.

D'une durée de 4 ans (2025-2029), chaque COM fera l'objet :

- d'une évaluation à mi-parcours, 2 ans après sa signature,
- d'un suivi régulier pour ajuster si nécessaire les actions du territoire.

Une forte implication des acteurs dans la démarche d'élaboration du COM

Le COM a été construit de manière partagée, avec une large participation des signataires qui ont contribué activement à définir les priorités du territoire en matière de mobilité.



Une architecture commune pour tous les COM

Chaque COM suit une même structure, pour garantir la cohérence entre les territoires :

- un **tronc commun** présentant la stratégie régionale et le contexte réglementaire,
- un **socle territorialisé** décrivant la situation actuelle du bassin,
- des **objectifs** fixés collectivement,
- des **engagements concrets** pris par les partenaires.

Cette organisation permet de relier la stratégie régionale aux réalités locales, tout en facilitant le suivi et la mise en œuvre des actions sur le terrain.



7 objectifs généraux



19 objectifs territorialisés



86 engagements, dont :

- 10 engagements de bassin, dont 8 pilotés ou co-pilotés par la Région
- 76 engagements individuels, dont 31 pilotés ou co-pilotés par la Région

Le bassin de mobilité K : un territoire littoral stratégique aux mobilités multiples et connectées

Le bassin de mobilité K s'étend sur la partie Ouest du Département du Var et regroupe 7 intercommunalités, 86 communes et plus de 750 000 habitants. Il s'appuie sur un réseau d'infrastructures de transport dense et diversifié, favorisant les échanges à l'échelle régionale et nationale.

Le territoire est traversé par 3 autoroutes majeures (A50, A57 et A8) et par la ligne ferroviaire Marseille–Nice qui structure la mobilité quotidienne. Il bénéficie également d'équipements stratégiques tels que l'aéroport international de Hyères, 2 aérodromes et le port de Toulon qui renforcent son ouverture vers l'extérieur.

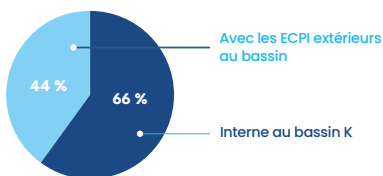
Le bassin compte une vingtaine de pôles d'échanges multimodaux (PEM), dont plusieurs font actuellement l'objet de projets d'aménagement ou d'extension pour améliorer la connectivité entre les modes de transport.

Il est aussi traversé par 2 grands itinéraires cyclables européens (l'EuroVelo 8 et la V65) qui relient le littoral varois aux territoires voisins et soutiennent le développement du cyclotourisme.

L'offre de mobilité s'appuie sur 6 réseaux de bus, dont le réseau Mistral de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, complété par le réseau interurbain ZOU! et plusieurs services de transport à la demande couvrant les zones périurbaines et rurales.

Enfin, la planification régionale prévoit l'agrandissement ou la création d'une dizaine d'aires de stationnement supplémentaires, notamment autour des PEM, afin de faciliter l'intermodalité et d'encourager les mobilités partagées.

Part des déplacements



Part modale dans les déplacements domicile-travail



Des objectifs partagés du niveau régional au niveau local

Le COM traduit les grandes orientations des acteurs de la mobilité en actions concrètes adaptées au bassin.

La Région et les acteurs locaux ont défini un cadre stratégique commun, décliné selon les besoins et spécificités du territoire.

Cette articulation garantit une mobilité cohérente, efficace et ancrée dans le quotidien.



Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin

Objectif général : développer la pratique du vélo au quotidien et en itinérance, en renforçant les infrastructures, les services et la sécurité.

À l'échelle du bassin :

- Structurer un maillage continu et sécurisé des itinéraires cyclables, notamment avec l'EuroVélo 8 et les grands axes régionaux.
- Développer des stationnements vélos sécurisés à proximité des pôles d'échanges et des lieux de vie.
- Améliorer la lisibilité et la continuité des aménagements cyclables sur l'ensemble du territoire.
- Développer l'offre de services associés au vélo (location, entretien, réparation).

- Créer des liaisons cyclables sûres entre les établissements scolaires et les pôles d'activité.



Améliorer les conditions de l'intermodalité

Objectif général : faciliter les connexions entre les différents modes de transport et renforcer la continuité des parcours.

À l'échelle du bassin :

- Développer un réseau de pistes cyclables connectées aux gares et aux routes principales, incluant des stationnements sécurisés.
- Favoriser le rabattement des autres modes (TC, vélo, covoiturage) vers les gares ferroviaires.
- Étudier les besoins de desserte et les services ferroviaires pour la mise en œuvre du SERM (Service Express Régional Métropolitain).
- Déployer une billettique interopérable facilitant l'accès à tous les réseaux de transport.
- Améliorer l'accessibilité des PEM et renforcer leur intégration dans le tissu urbain.





Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité des services de transports collectifs

Objectif général : proposer une offre cohérente, lisible et mieux connectée aux besoins des territoires.

À l'échelle du bassin :

- Optimiser l'interopérabilité entre les services régionaux et locaux (arrêts, horaires, correspondances).
- Développer l'offre de transport pour renforcer la desserte des zones rurales et isolées.



Faciliter la lecture et l'usage de l'offre de services

Objectif général : rendre les services de mobilité plus accessibles, lisibles et interconnectés pour tous les publics.

À l'échelle du bassin :

- Fluidifier le parcours des usagers grâce à une information claire et harmonisée, intégrant l'intermodalité.
- Mettre en avant les outils existants (ex. calculateur d'itinéraires ZOU!) tout en assurant la fiabilité et l'actualisation des données.



Améliorer la connaissance des flux d'usagers

Objectif général : renforcer la compréhension des usages pour adapter les offres de mobilité.

À l'échelle du bassin :

- Analyser les déplacements et parcours pour mieux cibler les besoins et comportements des usagers.
- Mettre en place un observatoire de la mobilité à l'échelle du bassin pour suivre les évolutions des pratiques.



Poursuivre la décarbonation

Objectif général : accélérer la transition énergétique des mobilités et soutenir les initiatives locales bas-carbone.

À l'échelle du bassin :

- Développer les bornes de recharge pour véhicules électriques et mutualiser leur usage avec les transports collectifs.
- Mieux informer les usagers sur les solutions de mobilité décarbonée disponibles.
- Sensibiliser et communiquer sur les bénéfices des mobilités durables et des énergies propres.
- Harmoniser la prestation de service à l'échelle du bassin pour garantir une cohérence dans la qualité et l'accès aux solutions décarbonées.



Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin

Objectif général : encourager le partage de la voiture et réduire la dépendance à l'automobile.

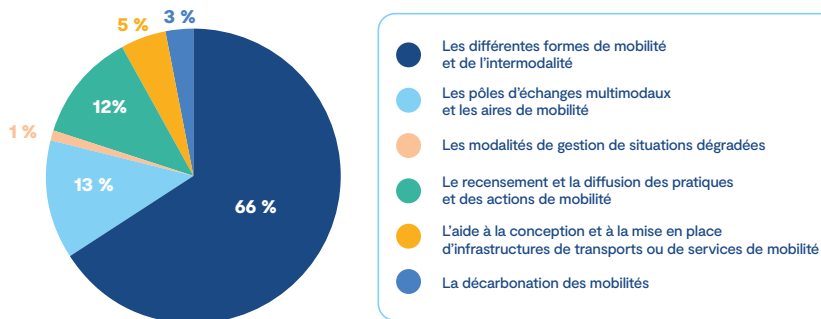
À l'échelle du bassin :

- Promouvoir et renforcer les dispositifs de covoiturage existants afin d'inciter les usagers à y recourir plus régulièrement.

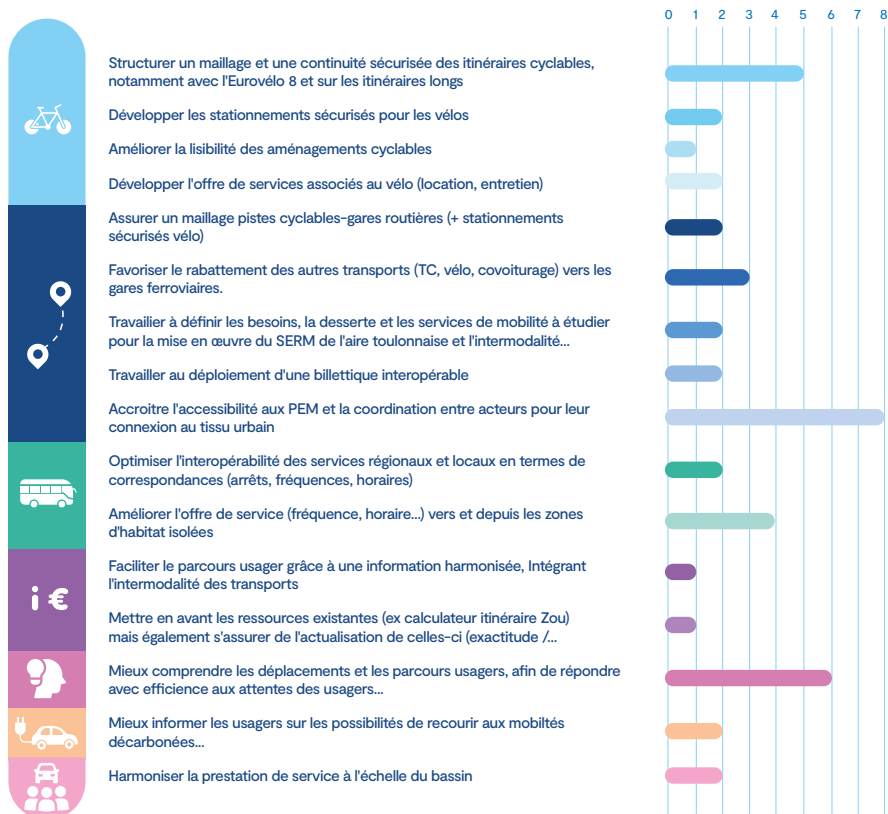


I Typologie des engagements du COM

Répartition des engagements par thématique



Nombre d'engagements par objectif territorialisé



Additionnellement, **45 engagements** correspondent à de multiples objectifs et ne sont pas représentés dans le graphique ci-dessus.

Des engagements de bassin ambitieux

	Coordination des offres / Maillage du réseau	REGION
	Desservir en accès cyclable les points de rabattement, nœuds d'intermodalité	REGION
	Créer une gamme de tarification combinée (Pass)	REGION
	Mise en place d'un groupe de travail sur la mise en œuvre du JALRIC	DPT 83
	Favoriser le développement d'activités liées au cyclable (location de vélo, réparation)	DPT 83
	Création d'un groupe d'échange sur les modes de gouvernance et les projets vélo	REGION
	Recensement de toutes les aides / moyens de financement possible	REGION
	Animation d'un groupe utilisateurs du calculateur d'itinéraire (data sud)	REGION
	Mutualisation des pratiques pour élever le niveau de technicité global pour le bien commun (thématiques data et billettique)	REGION
	Mobilisation des employeurs en tant que promoteurs des mobilités décarbonées	REGION

Ces engagements de bassin sont complétés de **76 engagements individuels** des différents signataires.

Les principaux engagements régionaux

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur agit aux côtés des territoires pour développer des mobilités plus simples, plus durables et plus solidaires. Ses engagements dans le bassin de mobilité K s'articulent autour de plusieurs priorités concrètes.



Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin

La Région accompagne les acteurs du bassin K dans le financement des aménagements cyclables destinés à la mobilité du quotidien et à la continuité des grands itinéraires tels que les véloroutes et EuroVélo.

En partenariat avec SNCF Gares & Connexions, elle déploie des stationnements vélos sécurisés en gare pour renforcer l'intermodalité entre train et vélo.

La mise à jour de la base de données vélo régionale permettra d'améliorer la planification des équipements, la qualité des services et l'information des usagers.



Améliorer les conditions de l'intermodalité des transports collectifs

Pour renforcer la cohérence entre les différents modes de transport, la Région collabore étroitement avec la Métropole Toulon Provence Méditerranée et les intercommunalités environnantes à l'élaboration du SERM (Service Express Métropolitain Régional).

Elle conduit également la création des pôles d'échanges multimodaux de La Pauline-Hyères et de Saint-Cyr-sur-Mer, dans le cadre du projet de Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA).

La Région pilote un ensemble d'actions de coordination, dont :

- la mise en place d'un réseau de référents mobilité par secteur géographique,
- la création de comités des partenaires,
- l'amélioration de la complémentarité entre les offres cars-trains et l'optimisation des lignes de transport routier.

Elle mène parallèlement, avec SNCF Voyageurs, une action pédagogique sur la construction de l'offre ferroviaire régionale et nationale.

Le déploiement d'une billettique interopérable régionale, associant système d'information unifié, tarification commune et mutualisation des points de distribution, permettra d'offrir une expérience de transport plus fluide et cohérente.

La mutualisation des données Région-territoires contribuera à une information harmonisée et à un meilleur accompagnement des usagers.

Enfin, la Région anime la Charte d'accessibilité du réseau ZOU!, travaille avec les départements concernés à la mise en œuvre du Plan d'Action pour la Mobilité Solidaire (PAMS), et accompagne les EPCI AOM dans l'élaboration de leurs Plans de Mobilité (PDM/PDMS).



Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin

La Région soutient le développement et l'aménagement d'aires de covoiturage multimodales, intégrées aux pôles d'échanges et connectées aux réseaux de transport collectif, pour encourager la mobilité partagée.



Poursuivre la décarbonation des mobilités

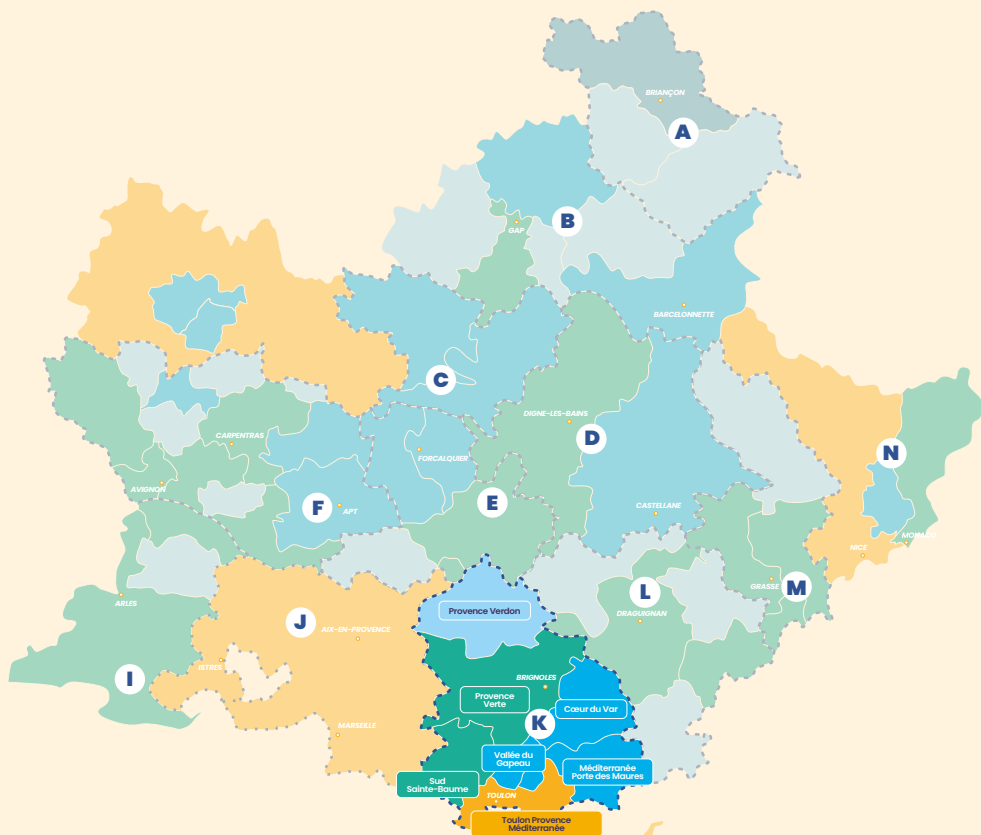
La Région s'engage à réduire les émissions liées aux déplacements, en accompagnant la transition énergétique du réseau ZOU! et en menant des actions de communication sur les solutions de mobilité durable.



Améliorer la coordination de l'information en cas de situations dégradées

La Région réalise un diagnostic de la vulnérabilité des infrastructures de transport face aux effets du changement climatique, qu'elle mettra à disposition des acteurs de la mobilité pour renforcer leur capacité d'adaptation.

Elle travaille également avec les Préfectures et les AOM à la coordination des dispositifs d'information et de gestion des crises, notamment lors des épisodes de pollution ou de perturbations majeures.



Bassins de mobilité

Octobre 2025



Périmètre de bassin de mobilité



Bassin de mobilité piloté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes



Lettre affectée au bassin de mobilité

Autorités Organisatrices de la Mobilité



Communauté d'agglomération



Métropole

Prise de compétence des communautés de communes



AOM dans laquelle la Région exerce les services de transport



La Région est AOM par substitution



AOM exerçant pleinement la compétence avec transfert Services Régionaux

Limites administratives

— Limite de région



Chef-lieu département ou d'arrondissement

Retrouvez les synthèses
des autres bassins de mobilité sur

zou.maregionsud.fr

Contacts : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur /
Équipe Animation Mobilités et Territoires / lom@maregionsud.fr